

# ACTU SANTE TRAVAIL

**N° 15, avril 2017**

## **Sommaire :**

<b>Extraits du Journal Officiel de la République Française</b>	<b>2</b>
<b>Extraits du Journal Officiel de l'Union Européenne</b>	<b>3</b>
<b>Jurisprudence</b>	<b>3</b>
<b>Circulaire</b>	<b>4</b>
<b>CISME</b>	<b>4</b>
<b>Ministère du travail</b>	<b>4</b>
<b>Les questions juridiques de l'ISTNF</b>	<b>4</b>
<b>Le tweet du mois</b>	<b>5</b>
<b>Les brèves</b>	<b>6</b>
<b>Rapports et études</b>	<b>8</b>
<b>Congrès, conférences, journées médecine du travail</b>	<b>9</b>
<b>Sur le web</b>	<b>10</b>
<b>La boîte à outils</b>	<b>10</b>
<b>Les chiffres en plus</b>	<b>11</b>
<b>Documents INRS</b>	<b>12</b>
<b>C'est tendance...</b>	<b>12</b>

**Février/mars 2017 : 7 arrêtés concernant le COCT :**

- [Arrêté du 21 février 2017 portant nominations au Conseil national d'orientation des conditions de travail du Conseil d'orientation des conditions de travail.](#)
- [Arrêté du 10 mars 2017 portant nomination à la commission générale du Conseil d'orientation des conditions de travail.](#)
- [Arrêté du 10 mars 2017 portant nominations à la commission spécialisée relative aux questions transversales, aux études et à la recherche du Conseil d'orientation des conditions de travail.](#)
- [Arrêté du 10 mars 2017 portant nomination à la commission spécialisée relative à la prévention des risques physiques, chimiques et biologiques pour la santé au travail du Conseil d'orientation des conditions de travail .](#)
- [Arrêté du 10 mars 2017 portant nominations à la commission spécialisée relative à la prévention des risques liés à la conception et à l'utilisation des équipements de travail, des équipements de protection individuelle et des locaux et lieux de travail temporaires du Conseil d'orientation des conditions de travail .](#)
- [Arrêté du 10 mars 2017 portant nominations à la commission relative aux acteurs de la prévention en entreprise du Conseil d'orientation des conditions de travail](#)
- [Arrêté du 10 mars 2017 portant nominations au groupe permanent d'orientation du Conseil d'orientation des conditions de travail](#)

**01/03/2017**

- [Arrêté du 15 février 2017](#) portant modification de l'arrêté du 17 octobre 1995 modifié relatif à la **tarification des accidents du travail et des maladies professionnelles**.
- [Arrêté du 24 février 2017 modifiant l'arrêté du 25 juillet 2016](#) définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des **matériaux et produits** contenant de l'**amiante**, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.

**04/03/2017**

- [Vocabulaire de la santé](#) (liste de termes, expressions et définitions adoptés).

**07/03/2017**

- [Arrêté du 27 février 2017](#) fixant la liste des catégories **d'événements sanitaires indésirables** pour lesquels la déclaration ou le signalement peut s'effectuer au moyen du portail de signalement des événements sanitaires indésirables.

**25/03/2017**

- [Arrêté du 8 mars 2017](#) portant agrément d'un organisme pour le développement de la prévention en matière de **sécurité et de santé au travail dans les carrières**.

**30/03/2017**

- [Décret n° 2017-435 du 28 mars 2017](#) relatif à la **cessation anticipée d'activité des agents de la fonction publique** reconnus atteints d'une maladie professionnelle provoquée par l'amiante.



### 08/03/2017

- [Résumé des décisions de la Commission européenne](#) relatives aux autorisations de mise sur le marché en vue de l'utilisation et/ou aux autorisations d'utilisation de substances énumérées à l'annexe XIV du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant **l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)** [publié conformément à l'article 64, paragraphe 9, du règlement (CE) n° 1907/2006] (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE ).

### 15/03/2017

- [Décision \(UE\) 2017/449 du Conseil du 7 mars 2017 relative](#) à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, lors de la soixantième session de la Commission des stupéfiants, en ce qui concerne l'inscription de substances aux tableaux annexés à la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, telle que modifiée par le protocole de 1972, et à la Convention sur les **substances psychotropes** de 1971.

### 28/03/2017

- [Rectificatif à la directive 2012/36/UE de la Commission du 19 novembre 2012](#) modifiant la directive 2006/126/CE du Parlement européen et du Conseil relative au **permis de conduire** (Journal officiel de l'Union européenne L321 du 20 novembre 2012).

## Jurisprudence

**Aptitude avec restriction :** Le salarié apte avec restrictions doit être réintégré en priorité sur son poste initial aménagé selon les préconisations du médecin du travail.

- [Cass. soc., n° 15-15.410 du 2 mars 2017.](#)

**Faute inexcusable :** En cas d'AT lié à la faute inexcusable de l'employeur, la victime peut obtenir réparation de ses préjudices permanent exceptionnel et d'établissement sous réserve de les prouver.

- [Cass. 2ème civ., n° 15-27.523 du 2 mars 2017.](#)

**Inaptitude :** l'employeur n'appartenant pas à un groupe n'a pas à étendre ses recherches de reclassement en externe.

- [Cass. soc., n° 15-21.641 du 2 mars 2017](#)

**Obligation de sécurité :** Un DRH doit veiller à la bonne application de l'obligation de sécurité en matière de santé des salariés et veiller à ce que les conditions de travail soient optimales. A défaut, il peut se voir licencier, s'il n'empêche pas les méthodes de management inacceptables d'un directeur. *Juritravail* le 27/03/2017.

- [Lire la jurisprudence commentée.](#)

**Absence de visite de reprise : quelle possibilité pour l'employeur de licencier un salarié ? :** Dans cette affaire, le salarié avait commis une faute le jour de la reprise effective du travail alors que la visite de reprise n'avait eu lieu que le lendemain. Dans une décision du 6 mars 2017, la Cour de cassation considère que la situation est toute autre lorsque l'employeur laisse passer le délai de 8 jours et tarde à faire passer la visite de reprise ou ne l'organise pas. *Miroir social* le 27/03/2017.

- [Lire la jurisprudence commentée.](#)

## Circulaire

- [Circulaire du 24 mars 2017](#) relative aux **autorisations d'absence dans le cadre d'une assistance médicale à la procréation.**

Résumé : La présente circulaire précise, sous réserve des nécessités de service, que les employeurs publics peuvent accorder aux agentes publiques des autorisations d'absence pour les actes médicaux nécessaires à l'assistance médicale à la procréation (PMA), à l'instar de ce que prévoit le droit du travail pour les salariés du secteur privé. L'agent public, conjoint de la femme bénéficiant d'une assistance médicale à la procréation, peut, sous réserve des nécessités de service, bénéficier d'une autorisation d'absence pour assister à trois au plus de ces actes médicaux obligatoire (PMA).

## CISME

**SIR / VIP : un outil dérivé du thésaurus des expositions professionnelles** : Le CISME vient de mettre en ligne un document élaboré par le pôle médico-technique à partir des Matrices Emploi-Expositions Potentielles et du Thésaurus des expositions professionnelles qui liste les professions éventuellement concernées par un suivi individuel renforcé et celles pouvant générer une prise en charge, sous forme d'une VIP avant l'affectation du salarié.

- [Liste des professions SIR / VIP.](#)

## Ministère du travail

**Le Ministère du travail met à jour ses fiches conseils, 20/03/2017 :**

- [Le suivi de l'état de santé des salariés](#)
- [5 questions/réponses sur la santé au travail](#)
- [La reconnaissance de l'inaptitude médicale au travail et ses conséquences](#)

## Les questions juridiques de l'ISTNF

**L'employeur doit justifier de recherches loyales et sérieuses de reclassement malgré l'avis d'inaptitude à tout poste et le refus du médecin du travail de le préciser** : Par un arrêt du 8 février 2017, la Cour de cassation confirme sa position selon laquelle l'avis du médecin du travail déclarant un salarié inapte à tout emploi dans l'entreprise ne dispense pas l'employeur de rechercher des possibilités de reclassement, au sein de cette entreprise et, le cas échéant, du groupe auquel celle-ci appartient. *ISTNF le 03/03/2017.*

- [Lire l'analyse juridique](#)
- [Cass. soc., n° 15-12.704](#) du 8 février 2017.

**En cas d'embauche multiple, le médecin du travail peut-il, sur demande de l'employeur, organiser une visite d'information et de prévention(VIP) collective commune à tous ces salariés ?** Si loi El Khomri du 8 août 2016 précisée par son décret d'application du 27 décembre, a modifié le suivi de l'état de santé des travailleurs, certains principes demeurent. *ISTNF le 03/03/2017.*

- [Lire l'analyse juridique.](#)





**Un nouveau plan dédié à la santé et de la sécurité des artisans du Bâtiment.** La CAPEB, l'OPPBTB et l'Institut de Recherche et d'Innovation sur la Santé et la Sécurité au Travail (IRIS-ST) renouvellent leur partenariat en faveur de l'amélioration des conditions de travail des artisans du Bâtiment avec pour objectif de développer la montée en compétences des artisans en matière de prévention des risques professionnels, pour leur permettre de mieux répondre à leurs enjeux de performance et de sécurité. Conseils, formations, outils et solutions pratiques caractérisent ce nouveau dispositif. *Cabep Haute-Vienne le 03/03/2017.*

- [Lire l'article.](#)

**Les mannequins aussi ont droit à leur médecine du travail :** Après la Fashion-week, le Quotidien du médecin fait le point sur la médecine du travail des top models. On le sait, le corps est essentiel dans ce métier. Pourtant, la profession ne faisait l'objet d'aucune surveillance spécifique. Les choses sont en train de changer. Une structure qui dépend du centre médical de la Bourse, à Paris, vient d'être agréée pour une durée de 5 ans. *France Info le 07/03/2017.*

- [Lire l'article et écouter l'émission.](#)

**Ces souffrances invisibles des femmes au travail :** Alors que les salariées sont davantage victimes de pathologies professionnelles, elles peinent à les faire constater. La faute aux critères qui ne prennent pas en compte leurs tâches et aux préjugés. *BFM TV, le 08/03/2017.*

- [Lire l'article.](#)

**Vrai/faux : le salarié peut prendre l'initiative de la visite de pré-reprise.** Vrai, la visite de pré-reprise peut relever de l'initiative soit du salarié soit du médecin traitant. Il faut néanmoins distinguer la visite de pré-reprise de la visite de reprise. Réponse avec un arrêt du 8 février dernier. *Juritravail le 09/03/2017.*

- [Lire l'article.](#)

**Intérim : accord de branche sur la sécurité et la santé au travail.** Un accord sur la sécurité et la santé au travail dans le secteur de l'intérim a été conclu entre quatre syndicats et Prism'Emploi, l'organisation patronale de la branche. *L'express.fr le 09/03/2017.*

- [Lire l'article.](#)

**Haute-Vienne / Bellac : Les élèves du CAP peinture-maçonnerie ont imaginé un court-métrage pour éviter les accidents de chantier.** Afin de sensibiliser les élèves sur les risques auxquels ils sont exposés dans le monde professionnel, l'INRS et le Ministère de l'Éducation Nationale ont lancé un concours vidéo destiné aux apprentis et élèves des lycées professionnels intitulé « De l'école au travail ». Les enseignants du lycée bellachon Martin-Nadaud ont décidé d'y participer. *Le Populaire du Centre le 10/03/2017.*

- [Lire l'article.](#)

**Prévenir la souffrance au travail par la formation :** Dans le cadre de son cursus, Fabienne Thurel-Goudenège, étudiante en master 2 en sciences de l'éducation, a mené des recherches sur l'épuisement des professionnels hospitaliers. Ce travail l'a conduit à construire un dispositif de formation permettant aux employés de pouvoir reconnaître les signes d'épuisement professionnel pour eux et pour leurs collègues. *Infirmiers.com le 13/03/2017.*

- [Lire le mémoire. \(161 pages\)](#)



**Le burn-out est favorisé par les nouvelles organisations du travail :** Alors que les troubles psychosociaux représentent aujourd'hui le premier problème de santé au travail observés dans les centres de consultation de pathologies professionnelles, le burn-out reste une réalité mal définie et mal quantifiée, pointe le rapport « relatif au syndrome d'épuisement professionnel » présenté à l'Assemblée nationale le 9 février 2017. *Le Monde* le 13/03/2017.

- [Lire l'article.](#)

**Augmentation des suicides liés au travail en France :** Une étude de l'Agence Santé Publique France sur les comportements suicidaires en France métropolitaine a montré une augmentation des motifs professionnels attribués aux pensées suicidaires parmi les actifs, entre 2010 et 2014. *Actusoirs* le 14/03/2017.

- [Lire l'article](#)

**Le Code du travail nouveau est arrivé :** Vingt-deux universitaires viennent de dévoiler leur proposition de Code du travail, rénové, amaigri, mais avec notamment une protection renforcée en matière de santé au travail. Cette proposition de refonte complète du Code du travail a pour finalité de rendre le droit plus accessible, mais aussi de l'adapter aux difficultés de notre temps. *Travail & santé*, le 15/03/2017.

- [Lire l'article.](#)

**Le bien-être au travail, une idée qui ne date pas d'aujourd'hui :** Entre les années 1960 et 1980, s'est développée sur les lieux de travail la gymnastique de pause, ces petites minutes où les salariés s'arrêtaient pour pratiquer la « défatigation ». *FranceInfo* le 15/03/2017.

- [Lire l'article et voir la vidéo.](#)

**Quand le travail dérègle l'horloge biologique, aux dépens du sommeil :** On dort moins longtemps et moins bien en France comme dans l'ensemble des pays industrialisés, où les rythmes de vie et de travail, en particulier de nuit et en horaires décalés, perturbent notre horloge biologique, au péril de notre santé, alertent des spécialistes, interrogés par l'AFP avec plusieurs patients. *La République des Pyrénées* le 18/03/2017.

[Lire l'article.](#)

**Travailleurs exposés au radon :** Le ministère du travail fait le point sur les risques et les moyens de prévention. Après un rappel de la réglementation, un [guide de gestion du risque lié au radon à l'attention des employeurs](#) est proposé. Celui-ci élaboré par le ministère chargé du travail et en concertation avec l'autorité nucléaire a vocation à d'accompagner les employeurs dans la connaissance de ce risque et dans la mise en œuvre de la réglementation applicable aux lieux de travail. *Ministère du travail* le 15/03/2017.

- [Lire l'article.](#)

**Souffrance au travail des magistrats :** La chaîne LCP dans son émission « Droit de suite » propose un documentaire sur la souffrance au travail du magistrat, métier au combien essentiel au fonctionnement de notre société. Le documentaire développe les tensions et la souffrance que vivent les magistrats désireux de rendre la justice mais soumis à des exigences de productivité.

C. Desjours propose son analyse de cette souffrance, permettant ainsi d'aller bien au-delà du simple constat. *Ergopur malt* le 22/03/2017.

- A voir sur [le site](#) LCP.
- [Livre blanc de la souffrance au travail des magistrats](#) édité par l'Union syndicale des magistrats (2015, 78 pages).

**Chantiers et BTP : les documents, panneaux et affichages obligatoires :** L'employeur étant tenu à une obligation de sécurité de résultat, il doit garantir la santé et la sécurité de ses salariés en entreprise. C'est pourquoi, un certain nombre d'affiches et de documents doivent être présents dans l'entreprise. Le milieu du bâtiment et travaux publics (BTP) est particulier. Plus exposé aux dangers, des précautions particulières sont à observer. *Juritravail le 27/03/2017.*

- [Lire l'article.](#)

**Santé auditive des musiciens : la musique qui fait mal.** Acouphènes, hypersensibilité au bruit et perte d'audition : si la musique adoucit les mœurs, elle peut aussi blesser ceux qui la jouent. En raison de l'art qu'ils pratiquent, les musiciens sont fréquemment exposés à de hauts niveaux sonores, notamment au sein des orchestres. Sans protection, les blessures sont parfois permanentes. *Lapresse.ca le 29/03/2017.*

- [Lire l'article.](#)

**La santé mentale au travail est un investissement social :** Face à l'importance du « renouvellement d'approche de la santé au travail initié par les partenaires sociaux », la prévention primaire en tant qu'investissement social doit pouvoir promouvoir l'idée sous-jacente que l'on peut conjuguer développement économique et social, en évitant que des problèmes (psycho)sociaux apparaissent, en dotant les individus et les organisations des capacités réflexives et d'agir qui leur permettent de faire face à leur communauté de destin. *Gestionsociale.fr le 30/03/2017.*

- [Lire l'article.](#)

## Rapports et études

**Conditions de travail - bilan 2015 :** Cet ouvrage, préparé annuellement par le ministère chargé du travail et présenté aux partenaires sociaux, réunis au sein du Conseil d'orientation sur les conditions de travail (COCT) lors du second semestre 2016, dessine un panorama global de l'action en faveur de la prévention des risques professionnels et de l'amélioration des conditions de travail. Ministère du travail, mars 2017.

- [Lire l'article](#)
- [Consulter le document](#) (552 pages)

**Prévenir les risques professionnels : un enjeu économique pour l'entreprise.** Au lendemain et dans la continuité des [Débats d'EUROGIP](#) qui portaient sur "La santé-sécurité au travail, un levier de performance pour l'entreprise", EUROGIP publie une note sur le thème "Prévenir les risques professionnels : un enjeu économique pour l'entreprise". Le document passe en revue un ensemble d'études qui convergent sur un point essentiel : la prévention est rentable économiquement. *Eurogip le 03/03/2017, 34 pages.*

- Télécharger le [communiqué de presse](#).
- [Télécharger la note.](#)

**Parlons travail :** Avec plus de 200 000 participants et 20,4 millions de réponses, Parlons travail est la plus grande enquête jamais réalisée en France sur le travail. Parlons Travail interroge à la fois les conditions concrètes de travail (horaires, efforts, environnement, ...), le rapport aux collègues et supérieurs, le rapport au travail lui-même, son sens et son utilité, les discriminations, les parcours, les liens entre santé et travail, les jugements sur la place du travail dans la société d'aujourd'hui, etc. Le rapport a été dévoilé le 16 mars dernier. *Parlonstravail.fr, le 16/03/2017.*

- [Lire le rapport complet.](#)

**Travail en centres d'appels téléphoniques** : L'objectif principal de cette étude est d'identifier les problèmes de santé et les facteurs associés des salariés en centres d'appels téléphoniques. Et plus particulièrement, d'objectiver et quantifier les problèmes de santé des salariés des centres d'appels en lien avec leur activité professionnelle, de décrire les liens entre conditions de travail et santé des salariés et le retentissement des troubles déclarés sur la vie quotidienne et leur prise en charge et enfin de permettre d'élaborer des préconisations et des outils de prévention afin de limiter le retentissement sur la santé de l'activité des centres d'appels téléphoniques. *ORS Poitou-Charentes – La santé des salariés des centres d'appels téléphoniques externes en Poitou-Charentes - 2016*

- [Lire le rapport.](#)
- [Lire le résumé](#)

**Travail et souffrance psychique** (étude Héraclès 2014) : Un quart des patients des généralistes occupant un emploi en souffrance psychique en lien avec leur travail. C'est le principal résultat de l'enquête Héraclès menée en 2014 auprès de 2036 adultes venus consulter leur généraliste (121 ont participé à l'étude) dans le Nord et le Pas-de-Calais. Celle-ci a objectivé une souffrance en lien avec le travail estimé entre 24,5 et 25,8% selon le type de mesure (objectivée par le Mini, diagnostiquée par le généraliste ou ressentie par le patient). Les troubles les plus fréquents retrouvés ont été l'anxiété généralisée (18,2%), les épisodes dépressifs majeurs (13,9%) alors que les risques suicidaires étaient retrouvés chez 8,8% des patients inclus. *F2RSM PSY, mars 2017.*

- [Télécharger les résultats.](#)

#### **Avis et rapport de l'ANSES :**

- [AVIS et RAPPORT de l'Anses relatif à l'Evaluation des indicateurs biologiques d'exposition et recommandation de valeurs biologiques pour le Chrome VI et ses composés](#)
- [AVIS et RAPPORT de l'Anses relatif à l'Evaluation des indicateurs biologiques d'exposition et recommandation de valeurs biologiques de référence pour l'acrylamide \(N° CAS : 79-06-1\)](#)
- [AVIS et RAPPORT de l'Anses relatif à l'Evaluation des indicateurs biologiques d'exposition et recommandation de valeurs biologiques de référence pour le butylbenzyle-phthalate \(BBzP\) \(N° CAS : 85-68-7\)](#)
- [AVIS et RAPPORT de l'Anses sur l'Evaluation des indicateurs biologiques d'exposition et recommandation de valeurs biologiques de référence pour le di-n-butyle-phthalate \(DnBP\)](#)

## **Congrès, conférences, journées médecine du travail**

#### **Association santé et médecine du travail, psychopathologie du travail :**

- [Analyse du Rapport parlementaire sur l'épuisement](#) professionnel : De bonnes intentions mais aussi des développements préoccupants
- [Epuisement professionnel](#) : un « concept-écran », l'arbre qui cache la forêt
- [La clinique médicale du travail](#)
- [Les processus psychopathologiques et les maladies psychiques engendrés par le travail](#)
- [Fiche Pratique](#) : Instruire cliniquement les déterminants de la Souffrance au travail
- [Burn-out constaté médicalement](#). Qu'en reste-t-il après l'analyse du travailler ?
- [Note de lecture de ce cas clinique](#) : pour alimenter la dispute sur la question de l'investissement au travail
- [Bibliographie](#) association SMT, Clinique médicale du travail, métier, pratiques professionnelles, souffrances au travail, prévention de psychopathologies du travail

**Semaine santé mentale et travail**, rencontres EPSM des 14 et 21 mars 2017 : (Toutes les interventions sont en écoute). *ISTNF le 24/03/2017.*

- Mieux comprendre la souffrance au travail : [Ecoutez la restitution sur le site epsm-al.fr](#)
- L'insertion professionnelle : [Ecoutez la restitution sur le site epsm-al.fr](#)

## Sur le web

**Base de données Caces** : Vous recherchez un organisme testeur certifié pour la délivrance du Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (Caces) ? La base de données dédiée de l'INRS fait peau neuve. *INRS le 15/03/2017.*

- [Consulter la base de données de l'INRS.](#)

**Nouveau site Internet de l'Aract Nouvelle-Aquitaine** : L'Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail en Nouvelle-Aquitaine présente son [nouveau site Internet](#). *ARACT, mars 2017.*

- Un agenda avec toutes les manifestations organisées dans la grande région,
- Les thèmes d'intervention,
- L'offre de services,
- L'ensemble des ressources (publications, cas d'entreprises, vidéos...).

## La boîte à outils

**Guide pratique à l'usage des employeurs publics : la prévention des inaptitudes et le maintien dans l'emploi dans la fonction publique.** Ce guide est le fruit d'un groupe de travail inter-fonction-publique et permet d'accéder à des informations pratiques : Fiches descriptives, témoignages, argumentaires, des données chiffrées et des adresses utiles. *Handipacte, Fonction publique Nouvelle Aquitaine, décembre 2016, 64 pages.*

- [Télécharger le guide.](#)

**VADE MECUM RPS** : Deuxième édition à l'intention des médecins du travail et de leurs équipes de santé au travail élaboré par le Groupe santé mentale de Bourgogne. Cet ouvrage, réalisé par ceux-là même qui interviennent dans l'entreprise, constitue un support d'aide au diagnostic, à la décision. Il offre à tous les acteurs de terrain confrontés à ces risques des analyses et des outils qui faciliteront leurs pratiques. *Directe Bourgogne Franche-Comté, mars 2017, 117 pages.*

- [Télécharger le document.](#)

**En cuisine** : trois nouveaux dépliants destinés aux salariés de la restauration. SSTRN, février 2017.

- [Cuisiniers, prenez soin de votre santé au travail](#)
- [Serveurs, prenez soin de votre santé au travail](#)
- [Plongeurs, prenez soin de votre santé au travail](#)

**Cyberharcèlement au travail** : On en parle peut-être moins mais le Cyberharcèlement touche également le monde des adultes, notamment dans le milieu du travail. Comment s'en protéger ? Le CESI vient de publier une fiche conseil sur ce thème. *Fiche d'information CEDIOM, CESI.be - mars 2017.*

- [Télécharger la fiche.](#)

**Droit à la déconnexion** : L'Ugict-CGT publie un guide de négociation sur le droit à la déconnexion Au sommaire, le rappel de la loi, les dispositions à négocier (encadrement de l'usage des outils numériques, périodes de trêve des messageries professionnelles, fermeture des serveurs...) et les points de vigilance à respecter notamment en matière de santé et de QVT. Le guide est complété par des extraits d'accords d'entreprises. *Actuel HSE le 23/03/2017.*

- [Consulter le guide.](#)

**Le handicap peut constituer un levier d'innovation RH :** L'Agefiph en partenariat avec le magazine Liaisons Sociales donne la parole à des responsables RH et des dirigeants d'entreprises ayant dû se saisir de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés pour explorer de nouvelles pratiques managériales dans un livret consultable en ligne. *istnf.fr le 28/03/2017.*

- [Lisez l'information sur le site agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)

## Les chiffres en plus

**Stress et grande fatigue sont le lot quotidien des artisans du BTP :** Pas d'accalmie pour les artisans du BTP ! Au contraire même. Malgré les mesures qui ont été prises par le Compte pénibilité, leurs conditions de travail continueraient à se dégrader sévèrement. Et les chiffres parlent d'eux-mêmes : 60% des artisans du BTP travaillent plus de 50 heures par semaine. A l'origine de ce constat, la 3ème édition du baromètre ARTI Santé BTP, publiée le 9 mars dernier par la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (Capeb), la Chambre nationale des artisans des travaux publics, des paysagistes (CNATP) et le pôle d'innovation de l'artisanat et des petites entreprises (Iris-ST). *CAPEB Haute-Vienne le 09/03/2017, 8 pages.*

- [Lire le communiqué de presse.](#)
- [Télécharger le document.](#)

**La souffrance au travail progresse pour 90 % des Français et les réponses manquent :** À l'occasion des Semaines d'information de la santé mentale, le groupe MGEN a réalisé, avec OpinionWay, une étude sur le vécu des actifs en France en matière de santé mentale au travail. Leur conclusion : alors que la souffrance leur apparaît comme une réalité de plus en plus forte, ils ne trouvent pas de réponses satisfaisantes auprès de leur hiérarchie, des RH ou de la médecine du travail. 90% des actifs pensent que la souffrance au travail a augmenté depuis 10 ans. Interrogés sur le nombre de personnes qu'ils imaginent concernés par la souffrance, ils sont 51% à répondre 1 sur 10 (1 sur 100 : 29%).

Pour eux, la souffrance est d'abord d'ordre psychologique. 66% y associent le stress, 60% le harcèlement moral, 56% le burnout, avant l'épuisement (48%) et le harcèlement physique (15%). Ils décèlent des causes du même ordre : le stress (46% des répondants) et le harcèlement moral (27%) mais aussi le manque de reconnaissance de la hiérarchie (27%). *MGEN, 16/03/2017.*

- [Lire le communiqué de presse "Santé mentale et travail"](#)
- [Télécharger le rapport.](#)

**Baromètre national sur la qualité de vie au travail dans l'économie sociale et solidaire : La situation se dégrade.** Trois ans après la 1ère édition, la mutuelle Chorum publie l'édition 2017 du baromètre national sur la qualité de vie au travail dans l'ESS. Avec cette deuxième édition, c'est donc la première fois que le secteur de l'ESS peut analyser l'évolution de la qualité de vie au travail des salariés et dirigeants. Depuis 2013, la qualité de vie au travail (QVT) s'est légèrement dégradée, ce qui n'entame pas pour autant l'attachement des salariés et dirigeants à leur secteur. *Chorum/Cides le 07/03/2017.*

- Lire la [synthèse](#).

**Photographie statistique des accidents de travail, de trajet de des maladies professionnelles selon le sexe entre 2001 et 2015** Depuis 2012, dans le cadre d'un projet relatif à "la santé et aux conditions de travail des femmes et des hommes en France", l'Anact réalise annuellement une analyse sexuée des accidents du travail, des accidents de trajet et des maladies professionnelles à partir des statistiques de sinistralité au travail des salariés, fournies par la CNAMTS. Cette cinquième édition de l'étude quantitative met en lumière l'évolution sur la période 2001-2015 des écarts entre les femmes et les hommes en matière de santé au travail.

- [Photographie statistique des accidents de travail, de trajet et des maladies professionnelles selon le sexe entre 2001 et 2015 \(16 pages\)](#)

**Résultats de l'observatoire de la sécurité des médecins 2016** : 968 incidents ont été déclarés en 2016. Il s'agit du nombre de déclarations le plus important depuis la création en 2003 de l'Observatoire de la sécurité des médecins. Dans ce contexte préoccupant, et comme en 2015, 56% des incidents n'entraînent cependant pas de suites légales, proportion la plus élevée depuis la création de l'Observatoire. Fondé sur une démarche déclarative volontaire, l'Observatoire de la sécurité ne permet malheureusement pas un recueil exhaustif des agressions et violences subies par des médecins dans le cadre de leur exercice. *CNOM le 23/03/2017.*

- [Résultats complets de l'Observatoire pour 2016](#)
- [Communiqué du 23 mars 2017](#)

### Spécialités (hors généraliste) les plus touchées

2015	Effectifs	%	2016	Effectifs	%
Ophthalmologue	52	6%	Ophthalmologue	56	6%
Médecin du travail	33	4%	Psychiatre	23	2%
Psychiatre	25	3%	Dermatologue	23	2%
Gynécologue / Obstétricien	23	3%	Gynécologue / Obstétricien	19	2%
Dermatologue	22	3%	Pédiatre	14	1%
Radiologue	20	2%	Médecin du travail	13	1%
ORL	9	1%	ORL	12	1%
Anesthésiste / REA	9	1%	Orthopédiste	12	1%
Neurologue	9	1%	Radiologue	11	1%

Documents



©Ipsos - Observatoire de la sécurité des médecins en 2016 - Mars 2017



INRS

### Nouveautés INRS

- [ED 6243](#) : Aide-mémoire technique - Toilage sur tours horizontaux. Comment travailler en sécurité ?
- [ED 6263](#) : Poussières. Guide de bonnes pratiques en démolition.

### Nouvelle édition (annule et remplace l'édition précédente)

- [ED 912](#) : Le tour

### Dernières mises à jour de la base Fiches toxicologiques (Corrections éditoriales mineures) - 16/02/2017 -

- [Acétate d'éthyle \(FT 18\)](#)
- [Fibres de verre à usage spécial \(FT 268\)](#)
- [Acétate d'isobutyle \(FT 124\)](#)
- [Cyanamide de calcium \(FT 186\)](#)
- [Carbétamide \(FT 303\)](#)
- [Acide peracétique \(FT 239\)](#)

### C'est tendance...

**M'enfin...** : Créatif, adepte du «no-stress», amoureux des plantes... Malgré ses 60 ans, Gaston Lagaffe incarne un grand nombre de tendances actuelles dans le monde du travail. Explications. *Lefigaro.fr le 06/03/2017.*

- [Lire l'article.](#)



Bulletin réalisé par le service Documentation et Communication de STL Limousin - Avril 2017

Diffusé par l'AIST La prévention active

